

**MOIS DU FILM DOCUMENTAIRE**  
dans les bibliothèques de Vendée  
Novembre 2023

Mode d'emploi

# MOIS DU FILM DOCUMENTAIRE

- Le Mois du Film Documentaire est une manifestation annuelle nationale et internationale coordonnée par [Images en Bibliothèques](#), qui vise à promouvoir la diversité du documentaire de création auprès de tous les publics et à offrir un espace de liberté de parole en organisant des temps d'échanges. Les structures culturelles, éducatives et sociales sont invitées à participer en organisant en novembre des projections et des rencontres.
- En Vendée, les 40 projections-échanges de l'édition 2022 ont rassemblé quelque 1200 spectateurs dans le cadre du cycle thématique départemental « Sport, jeux et enjeux ».
  - À lire : le « [LIVRET PROFESSIONNEL DU MOIS DU DOC 2023](#) », sur le site d'Images en Bibliothèques.

# ANNÉE DU DOCUMENTAIRE 2023

- L'Année du documentaire 2023, une initiative suggérée par La Cinémathèque du Documentaire et à laquelle la Scam, est associée au nom des autrices et des auteurs et portée par le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC). Elle est destinée à mettre en lumière la richesse et la créativité de ce genre, à valoriser son patrimoine et à accroître sa visibilité auprès du grand public.
- Les bibliothèques sont encouragées à programmer des films documentaires toute l'année.
- Cette année, le Mois du Film Documentaire s'inscrit dans ce temps fort avec la thématique « Prendre la parole ».



# CHOISIR UN DOCUMENTAIRE 1/2



Dans le cycle thématique départemental 2023

« Prendre la parole en Afrique »

Pour la 6<sup>e</sup> année consécutive, la Direction des Bibliothèques propose aux 229 bibliothèques de Vendée de participer au Mois du Film Documentaire autour d'une **thématique commune**. Pour l'édition 2023, nous vous proposons le cycle « Prendre la parole en Afrique ».

- Si vous souhaitez vous inscrire dans ce cycle thématique et que vous faites partie d'un réseau, nous vous conseillons de vous rapprocher des autres bibliothèques participantes pour proposer des films différents.
- Consultez la liste des documentaires sélectionnés (en pièce jointe du mail Appel à candidatures).

# CHOISIR UN DOCUMENTAIRE 2/2

## Hors cycle thématique départemental

Choisissez le film que vous souhaitez projeter : en fonction de sa thématique, du réalisateur, du public visé, des animations que vous souhaitez mettre en place autour de la projection, etc.

- Images en Bibliothèques propose une sélection « [CATALOGUES DE FILMS](#) » pour vous aider dans votre choix.
-  La médiathèque numérique [e-médi@](#) vous donne l'accès aux plateformes Médiathèque numérique et Les Yeux Doc.
  - À lire : l'article « [ACCESSIBILITÉ](#) » sur le site d'Images en Bibliothèques.
  - À lire : l'article « [ENFANTS & ADOS](#) » sur le site d'Images en Bibliothèques.

# PROPOSER UN ÉCHANGE 1/3

## Pourquoi ?

- À l'heure où la majorité des films sont facilement disponibles sur internet, qu'est-ce qui motive l'utilisateur à se déplacer à la médiathèque pour assister à une projection ? Au-delà de la qualité technique de la projection, qui est essentielle, c'est le désir de la rencontre, du partage, de l'échange ou du débat que la thématique abordée peut générer.
- Pour toutes ces raisons, nous vous encourageons vivement à inviter un intervenant.
  - À lire : l'article « [INVITER UN ·E CINÉASTE OU UN ·E INTERVENANT ·E](#) » sur le site d'Images en Bibliothèques.

# PROPOSER UN ÉCHANGE 2/3

Comment ?

- Choisissez l'intervenant que vous souhaitez inviter : réalisateur (les coordonnées sont fournies dans les fiches de présentation des films), producteur, mais aussi professionnel ou spécialiste de la thématique de votre documentaire, association...
- Contactez-le dès que possible pour bloquer rapidement une date au mois de novembre.

# PROPOSER UN ÉCHANGE 3/3

- **Choisir le lieu.** La séance peut se dérouler à la bibliothèque ou au cinéma lorsqu'il y en a un dans la commune.
- **En présentiel.** Les spectateurs se retrouvent à la bibliothèque pour visionner le documentaire et l'échange se fait plus naturellement.
- **En ligne.** La séance est accessible aux personnes éloignées géographiquement ainsi qu'à celles qui ne peuvent/souhaitent pas se déplacer. Pour vous accompagner dans cette démarche, consultez l'article « [ORGANISATION DE SÉANCES EN LIGNE ET SOLUTIONS VAD : PLATEFORMES ET OUTILS "MAISON"](#) » sur le site d'Images en Bibliothèques.

Si l'intervenant ne peut pas se déplacer, l'échange peut être proposé en ligne.

- **En présentiel et en ligne simultanément.** La séance conserve l'aspect convivial grâce au public présent, tout en s'ouvrant aux publics éloignés et empêchés.

# AUTOUR DE LA PROJECTION

- Profitez de votre participation au Mois du Film Documentaire pour proposer d'autres animations en complément de la projection, tout au long du mois de novembre. Voici quelques suggestions :
  - Un atelier
  - Une heure du conte
  - Une conférence
  - Un spectacle
  - Une exposition
  
- Complétez votre fonds documentaire en faisant appel à votre référent collections à la Direction des Bibliothèques qui pourra vous fournir des titres supplémentaires.

# FINANCEMENT 1/2

## ➤ Cycle thématique départemental 2023 - « Prendre la parole en Afrique »

La Direction des Bibliothèques prend en charge :

- Les droits de projection.
- L'intervention du réalisateur (ou autre membre de l'équipe du film).
- La prestation d'un intervenant de votre choix (dans la limite de 300 € TTC).

Votre bibliothèque prend en charge :

- Les frais annexes, quel que soit l'intervenant : déplacement, restauration, hébergement éventuel. Pour ce faire, lui demander **2 devis** :
  - L'un indiquant uniquement le coût de son intervention : c'est celui-ci que vous transmettez à la Direction des Bibliothèques, accompagné de son RIB, de son numéro de SIRET et de son code APE. L'adresse devant figurer sur le devis est la suivante : Direction des Bibliothèques, Département de la Vendée, 9 impasse Ampère, 85000 La Roche-sur-Yon.
  - L'autre indiquant ses frais annexes à l'attention de votre collectivité.

## ➤ Hors cycle départemental

Votre bibliothèque prend en charge l'ensemble des frais (droits de projection, intervenant).

# FINANCEMENT 2/2

La Direction des Bibliothèques est adhérente de l'association Images en Bibliothèques. Grâce à cette adhésion, vous pouvez bénéficier d'une aide financière pour la venue des réalisateurs et de certains intervenants\*. Deux sessions vous permettent de formuler votre demande, du 1<sup>er</sup> au 30 juin et du 1<sup>er</sup> au 30 septembre.

- À lire, l'article : [AIDE AUX DÉPLACEMENTS OU À LA RÉMUNÉRATION DE CINÉASTES](#), sur le site d'Images en Bibliothèques.
- À lire, l'article : [AIDE AUX DÉPLACEMENTS OU À LA RÉMUNÉRATION D'INTERVENANT ·E](#), sur le site d'Images en Bibliothèques.

\*bibliothèques des communes de moins de 10 000 habitants uniquement

# S'INSCRIRE

Auprès de la Direction des Bibliothèques

Que vous participiez ou non au cycle « Prendre la parole en Afrique » :

- Complétez le formulaire d'inscription et renvoyez-le à la Direction des Bibliothèques **au plus tard le dimanche 25 juin.**
- Dans le cas d'un réseau, merci de remplir une fiche d'inscription par bibliothèque et d'informer votre bibliothécaire intercommunal(e).

# S'INSCRIRE

Sur le site d'Images en Bibliothèques

- Vous devez **inscrire votre programmation** sur le site d'Images en Bibliothèques. Elle paraîtra ainsi dans l'agenda national sur <https://moisdudoc.com/>. Si vous n'avez pas de compte pour votre bibliothèque, vous devrez commencer par en créer un. Suivez la procédure : <https://imagesenbibliotheques.fr/ressources/inscrire-sa-programmation-pour-le-mois-du-film-documentaire>.
- **IMPORTANT** : que vous participiez ou non au cycle thématique départemental, il faudra inscrire votre projection en « Hors cycle ». Le rattachement au cycle sera fait ultérieurement.
- Vous avez **jusqu'au 1er octobre** pour vous inscrire sur le site.

# COMMUNICATION

## ➤ Locale :

- Pour créer votre propre communication, Images en Bibliothèques met à votre disposition de nombreuses ressources (logos, visuels, etc.) : [LES ÉLÉMENTS DE COMMUNICATION 2023](#).
- **Plusieurs logos doivent figurer sur vos affiches et flyers (nous vous les enverrons cet été) :**
  - Images en Bibliothèques, CNC et Ministère de la Culture et de la Communication.
  - Si vous êtes inscrits dans le cadre du cycle « Prendre la parole en Afrique », ajoutez le logo du Département et la mention « en partenariat avec la Direction des Bibliothèques ».
  - Si vous bénéficiez d'une aide d'Images en bibliothèques pour inviter un auteur ou un intervenant, vous devez rendre visible également le logo de la SCAM.

## ➤ Départementale :

- La Direction des Bibliothèques fournit des affiches bandeau format A3.
- Vos projections apparaîtront sur le [portail](#), l'[agenda e-médi@](#) et la page [Facebook](#) de la Direction des Bibliothèques.

## ➤ Nationale :

- Images en Bibliothèques propose également un kit de communication : affiches abribus, affiches A3 et marque-pages. La Direction des Bibliothèques recense vos besoins : indiquez-les dans le formulaire d'inscription ci-joint.

## ➤ Les éléments de communication vous seront transmis courant octobre.

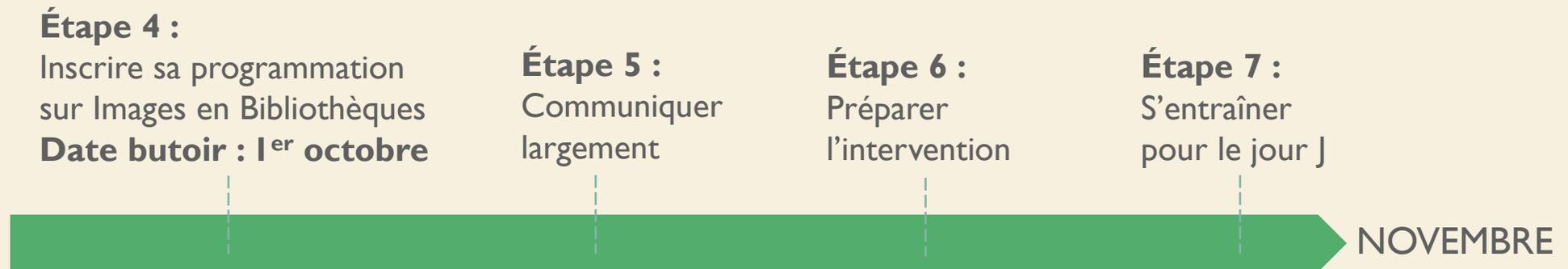
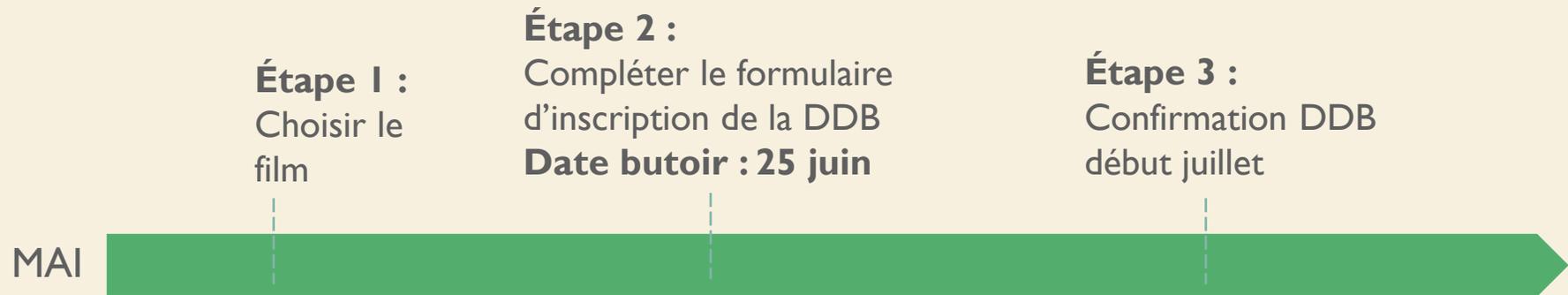
# PRÉPARATION DU JOUR J

- Testez en conditions réelles :
  - Le support de projection ou la connexion Internet si vous passez par e-médi@
  - L'obscurité
  - Le volume sonore
  - Le réglage du vidéoprojecteur ou de la télévision
  - Le positionnement des chaises pour offrir à chaque spectateur une bonne visibilité
- Commencez à communiquer sur votre projection un mois à l'avance : réseaux sociaux, newsletter, affiches dans la bibliothèque et autres lieux de la commune (mairie, écoles, boulangerie, etc.), distribution de flyers, bouche-à-oreille...

# ET APRÈS ?

- Si la Direction des Bibliothèques vous a transmis un support de projection (clé USB, DVD, DCP) et/ou une sélection thématique si vous en aviez fait la demande, merci de renvoyer le tout en décembre.
- Remplissez le bilan de la Direction des Bibliothèques : vous le recevrez courant décembre par mail.
- Remplissez le bilan d'Images en Bibliothèques : vous le recevrez courant décembre par mail.

# ÉTAPES IMPORTANTES



Le secteur Publics et Action Culturelle  
de la Direction des Bibliothèques  
se tient à votre disposition  
pour tout complément d'information.

☎ 02 28 85 79 00

✉ [animationsbdv@vendee.fr](mailto:animationsbdv@vendee.fr)

